



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## sélection génétique

Question écrite n° 68973

### Texte de la question

M. Jean-Paul Bacquet souhaite appeler l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'avenir du financement des dispositifs d'amélioration génétique porcine. Depuis 1966, l'État encadre en effet les dispositifs d'amélioration génétique du porc et finance des missions d'intérêt général ; évaluation génétique des reproducteurs, collecte des références, estimation de paramètres génétiques... Cependant, on assiste depuis une dizaine d'années à une diminution permanente de l'engagement financier de l'État dans ce domaine, qui a abouti à des restructurations importantes dans le secteur porcin. Cela s'est notamment traduit par la diminution du nombre de stations de contrôle porcine, à savoir de treize dans les années 1980 à trois actuellement. Or, selon les informations recueillies par les professionnels du secteur porcin, l'État se désengagerait financièrement de nouveau en 2005 avec une diminution de 30 % des moyens accordés à la génétique porcine. Si une telle décision devait se confirmer, les organismes concernés iraient au devant de difficultés majeures pour équilibrer l'exercice en cours, mettant par conséquent en péril les emplois qui en dépendent, sans compter le danger représenté à terme pour la diversité et la variabilité génétique des porcs. Il souhaite donc savoir si le Gouvernement envisage effectivement de diminuer les crédits accordés à la génétique porcine, et dans un tel cas, s'il compte revenir sur sa décision compte tenu des implications qu'elle aurait sur l'avenir de la filière porcine française.

### Texte de la réponse

Du fait de la mise en réserve partielle des crédits sélection animale au cours de l'exercice budgétaire 2005, les subventions accordées aux structures impliquées dans la génétique porcine sont en baisse de 19 %. Cette diminution, conjoncturelle, ne remet toutefois pas en cause la pérennité des actions menées et des structures qui les conduisent. En effet le dispositif national de sélection de cette espèce est déjà restructuré et très concentré autour de l'institut technique du porc, de l'agence de sélection porcine et des stations collectives d'évaluation des reproducteurs : il est complet et performant. La réforme initiée dans le projet de loi d'orientation agricole, devra permettre de trouver les termes d'un nouvel engagement sur le financement partagé et stable du dispositif de sélection animale.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Paul Bacquet](#)

**Circonscription :** Puy-de-Dôme (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 68973

**Rubrique :** Élevage

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 5 juillet 2005, page 6515

**Réponse publiée le** : 13 septembre 2005, page 8531